

NOTE DE CADRAGE
DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ » (PPP)
1^{re} année de Licence en droit

1°- OBJECTIFS DE L'UE PPP :

- Susciter une implication active dans les apprentissages chez les étudiants de licence ;
- Valoriser la créativité par une mise en perspective des acquis théoriques au moyen d'une réalisation visuelle, orale ou écrite originale

2°- CONTENU DE L'UE PPP :

Le PPP des étudiants de 1^{re} année de Licence en droit devra obligatoirement consister en l'une des trois activités suivantes :

1. Réalisation visuelle : Participation au concours d'affiches

L'affiche devra illustrer une information ou une problématique utile à l'étudiant, au justiciable, aux praticiens du droit. L'exercice doit permettre de visualiser cette information ou cette problématique en un simple coup d'œil et est destinée à être comprise du grand public, un peu comme s'il s'agissait d'une campagne d'information sur un thème, qui permette de visualiser et de comprendre rapidement une chose parfois complexe. Il s'agit d'un travail de simplification de la présentation d'une donnée scientifique et de « vulgarisation scientifique ».

Les étudiants pourront, au choix, travailler isolément ou en petit groupe (3 personnes maximum).

Ils choisissent un thème parmi une liste proposée ou de leur choix en accord avec l'encadrant.

Sur le fond, les étudiants devront faire quelques recherches, pour s'instruire sur la question à traiter et bien la comprendre (on ne peut expliquer quelque chose à autrui que si on l'a soi-même comprise). Il s'agira ainsi de préparer quelques fiches synthétiques, explicatives.

Sur la forme, l'information devra être restituée sous forme de schémas, tableaux, dessins, illustrations, pictogrammes... Les étudiants sont libres de laisser cours à leur imagination et à leur créativité mais sans perdre de vue l'objectif scientifique, c'est-à-dire faire comprendre au public une question parfois complexe.

Le résultat de ce travail sera ensuite imprimé en principe en grand format (A3). Si un événement a lieu dans le semestre pour exposer les travaux de tous les étudiants, on pourra aussi projeter les affiches sur écran.

2. Réalisation orale : Participation à un concours oratoire

L'étudiant participera à l'un des concours oratoires organisés par la Faculté de droit et d'économie :

La nuit du droit, La diagonale des juristes, L'oratio, Le débat parlementaire fictif du second semestre, etc. ;

3. Réalisation écrite : Participation au concours de la jeune recherche

L'exercice permettra à l'étudiant d'entreprendre une première expérience de recherche. Une liste de sujets de recherche possibles portant sur la culture générale juridique et politique sera communiquée au début de l'année par le responsable pédagogique. L'étudiant sera invité à mettre en perspective ses connaissances juridiques dans leur contexte historique, social, ou encore économique en menant une première expérience de réflexion. La capacité à mettre en contexte le droit dans l'actualité juridique, politique et économique et à l'analyser sera évaluée.

Cette recherche donnera lieu à la production **d'un dossier de recherche de 10 pages**.

Les étudiants pourront, au choix, travailler isolément ou en petit groupe (3 personnes maximum).

Si les étudiants sont deux ou trois, le dossier pourra être plus conséquent et aller jusqu'à 15 pages. Il conviendra alors de mentionner l'implication de chacun.

3°- CALENDRIER DE L'UE PPP :

Les étudiants sont invités à prendre attache auprès du responsable pédagogique et de l'équipe PPP pour valider leurs propositions d'expériences présentées dans le cadre de leur PPP au plus tard pour le 15 novembre de l'année en cours.

4°- ENCADREMENT DE L'UE PPP :

L'encadrement de l'UE PPP est réalisé par le responsable pédagogique de l'année concernée en concertation avec les directeurs de département.

Le responsable pédagogique de l'année concernée constitue en début d'année une équipe de collègues volontaires pour l'accompagner dans le suivi et l'évaluation des PPP des étudiants.

Des séances de conseils / de méthodes peuvent être proposées aux étudiants pour les trois formes de réalisations.

5°- EVALUATION DE L'UE PPP :

L'UE PPP donne lieu à une évaluation conformément aux prévisions des maquettes d'enseignement.

Lorsque le PPP est présenté par plusieurs étudiants, la note de chaque étudiant peut être différente et dépend de son implication effective dans le(s) projet(s).

Les essais seront à déposer sur la plateforme Moodle, au plus tard de 1^{er} jour des examens de la 1^{ère} session du 2^{ème} semestre.

Au titre de l'évaluation du PPP, seront pris en considération pour les trois activités :

- la mise en perspective de la réalisation avec les connaissances théoriques enseignées ;
- l'originalité de la réalisation ;

*Au titre de l'évaluation de la réalisation des affiches seront pris, en outre, en considération :

- la capacité à vulgariser la question illustrée
- la qualité visuelle

*Au titre de l'évaluation d'une participation à un concours oratoire, sera pris, en outre, en considération :

- l'éloquence de l'étudiant (posture, diction, clarté, ton, rythme)
- la posture de l'étudiant (gestion du corps)
- qualité de l'argumentaire
- organisation des idées
- compréhension générale du propos

*Au titre de l'évaluation de la réalisation des essais seront pris, en outre, en considération :

- La capacité à mettre en contexte le droit dans l'actualité juridique, politique et économique et à l'analyser
- les qualités rédactionnelles ;
- l'effort de structuration et la cohérence de la présentation ;

L'UE PPP ne donne pas lieu à un rattrapage. La note obtenue dans cette UE est conservée en vue de la session de rattrapage.